

DECRET N° 79/ 276 du 2/06/79

Portant nomination d'un Adjoint au Chef  
d'Etat-Major Général, chargé des Problèmes  
de l'Armée de l'Air.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA  
DEFENSE NATIONALE.-

- VU - L'Acte n°38/CC/PCT du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation e et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 portant modification de la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale;
- VU - L'Ordonnance 6/69 du 24 Février 1969 portant Organisation de la Défense opérationnelle du Territoire de la République ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 74/354 du 28 Septembre 1974 portant création du Conseil Supérieur de la Défense ;
- VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- VU - Le Décret 77/195 du 25 Avril 1977 portant réorganisation du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE :

Article 1°.- Le Capitaine NZACU-PAMBOUD Adam est nommé Adjoint au Chef d'Etat-Major Général de l'Armée Populaire Nationale, chargé des Problèmes de l'Armée de l'Air.

Article 2.- Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

///- AIT A BRAZZAVILLE, le 2 Juin 1979

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-